

ARRÊTÉ
relatif à la composition de la commission des salariés
du comité unique de l'Établissement public
de la Caisse des dépôts et consignations

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL
DE LA CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

Vu le titre X de la loi sur les finances du 28 avril 1816 modifié ;

Vu le code monétaire et financier, et notamment ses articles L. 518-2 à L. 518-11 et R. 518-1 à R. 518-12-1 ;

Vu le code du travail ;

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu la loi n°96-452 du 28 mai 1996 modifiée portant diverses mesures d'ordre sanitaire, social et statutaire, et notamment son article 34 ;

Vu le décret n° 98-596 du 13 juillet 1998 modifié, relatif aux conditions de recrutement d'agents contractuels sous régime des conventions collectives par la Caisse des dépôts et consignations et aux instances de concertation propres à cet établissement, et notamment son article 12 ;

Vu le décret du 11 janvier 2023 portant nomination de M. Éric LOMBARD en qualité de directeur général de la Caisse des Dépôts et Consignations ;

Vu l'arrêté du 13 novembre 2009 portant transposition à l'Établissement public du statut des personnels ayant conservé le bénéfice des droits et garanties de la CANSSM ;

Vu les désignations des représentants du personnel par les organisations syndicales habilitées;

ARRÊTE :

Article 1

Les membres de la commission des salariés du comité unique de l'établissement public, représentants du personnel désignés par les organisations syndicales habilitées, sont les suivants :

Membres titulaires

Pour l'UNSA CDC :

- M. Pierre FOURCAIL
- Mme Laëtitia GUEDON

Pour la CFDT :

- M. Nadim FARES
- Mme Béatrice DE KETELAERE

Pour la CFE-CGC :

- M. François-Robert FABREGA
- Mme Valérie BONNEAU

Pour la CGT EP CDC :

- M. Jean-Pascal SURE

Pour le SNUP CDC :

- M. Olivier AHTEK CHEONG
- Mme Salima HAMD AOUI

Membres suppléants :

Pour l'UNSA CDC :

- Mme Véronique EUMURIAN
- M. Bertrand CHAINEAU

Pour la CFDT :

- M. Patrick BOREL
- Mme Patricia DURAND

Pour la CFE CGC :

- Mme Claire FIORUCCI
- M. Arnaud PROVOT

Pour la CGT EP CDC :

- Mme Mirella LACKMY
- Mme Awa NDIAYE

Pour le SNUP CDC :

- M. Patrick RAPIERA
- Mme Elisabeth BERNI

Article 4

Le présent arrêté est déposé à la direction des ressources humaines de la CDC chargée de son exécution.

Il fait l'objet d'une publication sur les sites internet et intranet de la CDC.

Fait à Paris

Le Directeur Général

Eric LOMBARD